

PROJET
FINAL

NORME
INTERNATIONALE

ISO/FDIS
21267-3

ISO/TC 10

Secrétariat: SIS

Début de vote:
2003-08-21

Vote clos le:
2003-10-21

Dessins techniques — Applications ferroviaires —

Partie 3: Gestion des modifications des documents techniques

iTeh STANDARD PREVIEW

Technical drawings — Railway applications —

(standards.iteh.ai)

Part 3: Handling of modifications of technical documents

ISO/FDIS 21267-3

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/5209f1df-5395-4337-aac2-0619138ee716/iso-fdis-21267-3>

LES DESTINATAIRES DU PRÉSENT PROJET SONT INVITÉS À PRÉSENTER, AVEC LEURS OBSERVATIONS, NOTIFICATION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ DONT ILS AURAIENT ÉVENTUELLEMENT CONNAISSANCE ET À FOURNIR UNE DOCUMENTATION EXPLICATIVE.

OUTRE LE FAIT D'ÊTRE EXAMINÉS POUR ÉTABLIR S'ILS SONT ACCEPTABLES À DES FINS INDUSTRIELLES, TECHNOLOGIQUES ET COMMERCIALES, AINSI QUE DU POINT DE VUE DES UTILISATEURS, LES PROJETS DE NORMES INTERNATIONALES DOIVENT PARFOIS ÊTRE CONSIDÉRÉS DU POINT DE VUE DE LEUR POSSIBILITÉ DE DEVENIR DES NORMES POUVANT SERVIR DE RÉFÉRENCE DANS LA RÉGLEMENTATION NATIONALE.

Veillez consulter les notes administratives en page iii



Numéro de référence
ISO/FDIS 21267-3:2003(F)

© ISO 2003

PDF – Exonération de responsabilité

Le présent fichier PDF peut contenir des polices de caractères intégrées. Conformément aux conditions de licence d'Adobe, ce fichier peut être imprimé ou visualisé, mais ne doit pas être modifié à moins que l'ordinateur employé à cet effet ne bénéficie d'une licence autorisant l'utilisation de ces polices et que celles-ci y soient installées. Lors du téléchargement de ce fichier, les parties concernées acceptent de fait la responsabilité de ne pas enfreindre les conditions de licence d'Adobe. Le Secrétariat central de l'ISO décline toute responsabilité en la matière.

Adobe est une marque déposée d'Adobe Systems Incorporated.

Les détails relatifs aux produits logiciels utilisés pour la création du présent fichier PDF sont disponibles dans la rubrique General Info du fichier; les paramètres de création PDF ont été optimisés pour l'impression. Toutes les mesures ont été prises pour garantir l'exploitation de ce fichier par les comités membres de l'ISO. Dans le cas peu probable où surviendrait un problème d'utilisation, veuillez en informer le Secrétariat central à l'adresse donnée ci-dessous.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO/FDIS 21267-3](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/5209fd5f-5395-4337-aac2-0619138ee716/iso-fdis-21267-3)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/5209fd5f-5395-4337-aac2-0619138ee716/iso-fdis-21267-3>

Notice de droit d'auteur

Ce document de l'ISO est un projet de Norme internationale qui est protégé par les droits d'auteur de l'ISO. Sauf autorisé par les lois en matière de droits d'auteur du pays utilisateur, aucune partie de ce projet ISO ne peut être reproduite, enregistrée dans un système d'extraction ou transmise sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, les enregistrements ou autres, sans autorisation écrite préalable.

Les demandes d'autorisation de reproduction doivent être envoyées à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 56 • CH-1211 Geneva 20
Tel. + 41 22 749 01 11
Fax + 41 22 749 09 47
E-mail copyright@iso.org
Web www.iso.org

Toute reproduction est soumise au paiement de droits ou à un contrat de licence.

Les contrevenants pourront être poursuivis.

TRAITEMENT PARALLÈLE ISO/CEN

Le présent projet final de Norme internationale est un projet de Norme européenne élaboré dans le cadre du Comité européen de normalisation (CEN) et soumis selon le mode de collaboration sous la direction du CEN, tel que défini dans l'Accord de Vienne. Faisant suite au vote des comités membres de l'ISO et à l'enquête parallèle au sein du CEN sur le DIS, le présent projet final, établi sur la base des observations reçues, a été transmis à l'ISO par le CEN en vue d'être diffusé en parallèle pour vote de deux mois sur le FDIS au sein de l'ISO et pour vote formel au sein du CEN.

Les votes positifs ne doivent pas être accompagnés d'observations.

Les votes négatifs doivent être accompagnés des arguments techniques pertinents.

iTeh STANDARD PREVIEW (standards.iteh.ai)

[ISO/FDIS 21267-3](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/5209fd5f-5395-4337-aac2-0619138ee716/iso-fdis-21267-3)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/5209fd5f-5395-4337-aac2-0619138ee716/iso-fdis-21267-3>

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les Normes internationales sont rédigées conformément aux règles données dans les Directives ISO/CEI, Partie 2.

La tâche principale des comités techniques est d'élaborer les Normes internationales. Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

L'ISO 21267-3 a été élaborée par le Comité européen de normalisation (CEN) en collaboration avec le comité technique ISO/TC 10, *Documentation technique de produits*, conformément à l'Accord de coopération technique entre l'ISO et le CEN (Accord de Vienne).

Tout au long du texte du présent document, lire «... la présente Norme européenne ...» avec le sens de «... la présente Norme internationale...».

L'ISO 21267 comprend les parties suivantes, présentées sous le titre général *Dessins techniques — Applications ferroviaires*:

- *Partie 1: Principes généraux*
- *Partie 2: Listes de pièces*
- *Partie 3: Gestion des modifications des documents techniques*
- *Partie 4: Échange de données*

Sommaire

	page
Avant-propos	3
Introduction	4
1 Domaine d'application	5
2 Références normatives	5
3 Termes et définitions	5
4 Référence à des documents modifiés	6
5 Procédure de modification	6
5.1 Désignation des modifications	6
5.2 Notification de modification	6
5.3 Gestion des stades de modifications dans les documents	7
5.4 Service effectuant la modification	9
5.5 Reconstruction des documents modifiés	9
5.6 Documents supprimés	10
Annexe A (normative) Notification de modification	11
Annexe B (informative) Liaisons entre notification de modification, dessin et liste de pièces	13
Bibliographie	14

[ISO/FDIS 21267-3](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/5209f1df-5395-4337-aac2-0619138ee716/iso-fdis-21267-3)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/5209f1df-5395-4337-aac2-0619138ee716/iso-fdis-21267-3>

Avant-propos

Le présent document (prEN ISO 21267-3:2003) a été élaboré par le Comité Technique CEN/TC 256 "Applications ferroviaires", dont le secrétariat est tenu par DIN, en collaboration avec le Comité Technique ISO/TC 10 "Dessins techniques, définition de produits et documentation connexe".

Ce document est actuellement soumis au Vote Formel parallèle.

Le présent document a été élaboré dans le cadre d'un mandat (M024) donné au CEN par la Commission Européenne et l'Association Européenne de Libre Echange et vient à l'appui des exigences essentielles de la (de) Directive(s) UE.

Le présent document a été élaboré dans le cadre de la coopération selon Mode 4 avec le CENELEC/TC 9X. Dans le cas où un amendement est exigé pour cette norme, le TC coopérateur sera consulté avant la révision de ce document.

Des dispositions particulières ont été prises pour normaliser la transmission informatique du contenu des documents, sa mise en forme pour la transmission d'information par des moyens conventionnels et sa reproduction sans perte de qualité. Des remarques traitant de la gestion de document dans les normes internationales sont respectées et reprises dans la présente norme et si nécessaire sont adoptées ou complètent les procédures déjà implantées dans le monde ferroviaire européen.

La présente Norme européenne fait partie d'une série de norme EN ISO 2167 *Dessins techniques – Applications ferroviaires* dont la liste figure ci-dessous :

- *Partie 1 : Principes généraux* [ISO/FDIS 21267-3](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/5209f1df-5395-4337-aac2-0619138ee716/iso-fdis-21267-3)
- *Partie 2 : Listes de pièces* [0619138ee716/iso-fdis-21267-3](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/5209f1df-5395-4337-aac2-0619138ee716/iso-fdis-21267-3)
- *Partie 3 : Gestion des modifications des documents techniques*
- *Partie 4 : Échange des données*

L'annexe A est normative. L'annexe B est informative.

Introduction

Dans le domaine ferroviaire, le Client exige souvent, dans le cadre d'un contrat, des documents techniques dans un certain format. Afin de faciliter la coopération et l'échange efficace de l'information entre les clients, les fournisseurs et les partenaires, il est nécessaire de définir précisément les exigences relatives à ce document.

La présente Norme européenne fait référence aux normes EN, ISO et CEI relatives aux dessins techniques. Dans le cas où les normes ISO ou CEI ne seraient pas suffisamment précises, la présente norme donne des détails spécifiques. Ces détails ajoutés aux normes EN, ISO et CEI facilitent l'exploitation et la gestion des dessins.

Ces exigences ont été rédigées de façon à satisfaire :

- la grande variété d'utilisateurs ;
- une compréhension commune des modifications par toutes les parties concernées ;
- la diversité des dessins, en fonction du matériel ferroviaire qu'elles définissent.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO/FDIS 21267-3](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/5209f1df-5395-4337-aac2-0619138ee716/iso-fdis-21267-3)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/5209f1df-5395-4337-aac2-0619138ee716/iso-fdis-21267-3>

1 Domaine d'application

La présente Norme européenne s'applique pendant toute la durée de validité des documents. Elle s'applique à toutes les organisations ferroviaires, à tous les partenaires concernés par les documents techniques, ainsi qu'aux fournisseurs qui préparent des documents pour le compte de sociétés ferroviaires ou d'utilisateurs des réseaux de chemins de fer.

La présente Norme européenne décrit le principe de base de la révision de documents techniques dans le domaine des applications ferroviaires, et ne tient pas compte d'exigences d'entreprises additionnelles.

Ces exigences fondamentales s'appliquent à tous les documents techniques, quelle que soit leur forme matérielle : par exemple, transparents originaux, dessins tracés, cartes à fenêtre, supports de données lisibles sur ordinateur, photographies imprimées, fiches COM etc., ainsi qu'aux ensembles d'informations sur support informatique.

2 Références normatives

Cette Norme européenne comporte par référence datée ou non datée des dispositions d'autres publications. Ces références normatives sont citées aux endroits appropriés dans le texte et les publications sont énumérées ci-après. Pour les références datées, les amendements ou révisions ultérieurs de l'une quelconque de ces publications ne s'appliquent à cette Norme européenne que s'ils y ont été incorporés par amendement ou révision. Pour les références non datées, la dernière édition de la publication à laquelle il est fait référence s'applique (y compris les amendements).

prEN ISO 21267-1:2003, *Dessins techniques – Applications ferroviaires – Partie 1 : Principes généraux (ISO/FDIS 21267-1:2003)*.

EN ISO 10209-2, *Documentation technique de produit – Vocabulaire – Partie 2 : Termes relatifs aux méthodes de projection (ISO 10209-2:1993)*.

ISO 10209-1:1992, *Documentation technique de produit – Vocabulaire – Partie 1 : Termes relatifs aux dessins techniques – Généralités et types de dessins*.

3 Termes et définitions

Pour les besoins de la présente Norme européenne, les termes et définitions des normes ISO 10209-1 et EN ISO 10209-2 s'appliquent.

3.1

modification

modification (changement, ajout, suppression) effectuée sur le document original sans en changer le numéro et réalisée après la mise en circulation de ce document pour application et présentation (par exemple, approbation)

3.2

indice de modification

désignation indiquant un certain statut de modification d'un document consistant au maximum en trois caractères alphabétiques (lettres, exceptées I et O), numériques ou alphanumériques

3.3

indice de modification des Clients

indice de modification devant être attribué par le Client aux modifications qu'il effectue, afin d'indiquer que ces dernières sont des documents en cours de modification dans le cadre de leur communication à des Clients

3.4

notification de modification

document séparé décrivant toute modification, les impacts et les motifs de cette dernière

3.5

documentation technique de conception

dessins, listes de pièces, dessins techniques qui sont créés et font partis de la conception

4 Référence à des documents modifiés

Si le numéro de document est le seul utilisé comme référence, c'est à la version la plus récente du document qu'il faut se reporter. Si un certain stade de modification est utilisé pour faire référence à un document, il est indiqué par le numéro de document et par l'indice de modification.

Les autres annexes (par exemple dans les listes de pièces) associées au document et aux articles qui y sont mentionnés, suivent accompagnés de leur numéro uniquement, et c'est à leur stade de modification le plus récent qu'il est fait référence.

5 Procédure de modification

5.1 Désignation des modifications

Les modifications dans les documents doivent être indiquées et décrites aux endroits où elles apparaissent.

Pour les dessins :

- description dans la notification de révision avec référence au quadrillage du dessin ;
- modification visible (flèches pointant indiquant les endroits des modifications).

Pour le texte :

- modification visible dans le texte (elle peut par exemple être soulignée, rayée, indiquée par une marque verticale dans la marge gauche ou par une flèche) ;
- description dans la notification de modification avec références aux pages, paragraphes, etc.

5.2 Notification de modification

5.2.1 Procédure de documentation

La notification de modification est applicable à toutes le feuilles portant le même numéro.

Si d'autres documents sont concernés par un processus de modification, les modifications sont à effectuer normalement ; mais une notification de modification spécifique doit être établie pour chacun des documents.

5.2.2 Numéro de notification de modification

Chaque notification de modification doit avoir un numéro non ambigu.

L'annexe E (informative) illustre les liens existants entre la notification de modification, le dessin et la liste de pièces, ainsi que les inscriptions correspondantes.